



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2025
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2025-2026
Nomination :
 - a) du / de la président/e
 - b) du vice-président / de la vice-présidente
 - c) de / de la secrétaire
 - d) du / de la vice-secrétaire
 - e) de deux questeurs.
4. Approbation des comptes 2024.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de réaffectation du montant de CHF 3'650'000.- initialement prévu pour la centrale du chauffage à distance (CAD) dans le cadre de l'arrêté de CHF 21'500'000.- concernant la construction d'une salle de gym double et polyvalente à Bevaix, voté par le Conseil général de la commune de La Grande Béroche en date du 28 octobre 2024.
6. Rapport annuel d'activité du Guichet social régional (GSR) du Littoral-Ouest.
7. Informations du Conseil communal.
8. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Fehlbaum, président, ouvre la séance à 19h33 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. P. Ginggen procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- Mme Marika Kreis-Jaquet est excusée et remplacée par M. Domenico Camarda ;
- Mme Nathalie Schwab est excusée et remplacée par M. Thierry Rothen ;
- Mme Delphine Masson est excusée et non remplacée ;
- M. Olivier Brunner est excusé et remplacé par Mme Romina Claudio.

Retardataire :

M. Jean-Paul Vuitel.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votants, la majorité est à 20 voix.

M. Th. Rothen remplace Mme N. Schwab en qualité de questeur.

2. Correspondance

M. J. Fehlbaum informe que le bureau du Conseil général a reçu deux courriers.

Premier courrier : « *Courrier du 17 juin de M. Patrick Ginggen – démission en tant que membre du bureau du Conseil général. Monsieur le président, chers membres du Conseil général, par ces quelques lignes, je vous informe que je souhaite quitter la fonction de membre du bureau du Conseil général lors de sa prochaine séance du 23 juin. J'ai eu le plaisir cette année de mettre ma voix à contribution, de lire tous les courriers et les arrêtés, j'espère avoir été le plus clair possible dans mes lectures. Le Groupement de La Grande Béroche est informé de ma démarche et aura un de ses membres à proposer. Je vous remercie de prendre note de ce qui précède et souhaite d'ores et déjà plein succès aux futurs membres. Avec mes meilleures salutations. Patrick Ginggen.* »

Deuxième courrier : « *Madame la très bientôt nouvelle présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général et du Conseil communal, arrivé au terme de ce quadriennat en tant que membre du bureau de notre autorité législative et au bout de cette année de présidence, je vous présente ma démission du Conseil général avec effet à la fin de ce mois de juin 2025. Par voie de conséquence, cette démission vaut également pour mes mandats au sein des commissions financière et des règlements, puisqu'il faut faire partie des élus pour y siéger. Par contre, si mon groupe politique et le Conseil communal le désirent, je puis prolonger jusqu'à la fin de cette année mes mandats dans la commission des Charrières et dans celle du projet fédérateur. Quand je suis entré en politique communale en 1983, bon nombre d'entre vous n'étaient pas encore nés. Durant plus de quatre décennies, j'ai l'outrecuidance de penser que j'ai pu rendre de très loyaux services à la collectivité, et dame Postérité jugera si ceux-ci furent bons. Les trois obsessions ayant émaillé mon parcours furent tout d'abord des finances communales saines, puis l'amélioration de l'efficience de nos institutions communales et enfin la sauvegarde de l'environnement que nous laisserons aux générations suivantes. Aussi bien à Saint-Aubin-Sauges qu'à La Grande Béroche, je crois avoir contribué au redressement et au maintien d'une bonne situation financière, que les années 80 et 90 avaient mise à mal au point de risquer la mise sous tutelle de l'État. Notre efficience s'est indubitablement accrue désormais, en partie grâce à la fusion de nos six anciennes communes, laquelle fut acceptée à la troisième tentative. Grâce à la taille critique à laquelle nous avons accédé, nous sommes en mesure de prendre des décisions fortes qui engagent l'avenir de toute une région. Enfin, pour ce qui est de la préservation de notre environnement, nous avons atteint l'objectif que je visais il y a bientôt vingt ans, à savoir éradiquer chaque année du territoire communal l'équivalent de plus d'un million de litres de*

mazout grâce au chauffage à distance. Et je suis en mesure de vous informer que pour la première fois cette année, la société que nous avons développée avec la scierie Burgat et la société Viteos devrait enfin réaliser des bénéfices, de plus de CHF 200'000.- si tout se passe bien. Ayant par ailleurs fait le constat quelque peu amer que j'avais pratiqué la politique communale pendant plus de quatre décennies comme un vrai sport d'équipe, je ne me sens plus très à l'aise dans un monde où celle-ci s'apparente de plus en plus à un sport individuel. Bien avant que tout cela ne devienne un mot d'ordre PLR, je crois pouvoir prétendre que j'ai toujours « pensé grand ». Tout comme pour ce qui est d'« agir juste », ce qui sera maintenant votre tour. Avec mes salutations respectueuses, et merci de votre attention. Jean Fehlbaum. »

« Applaudissements »

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, simplement quelques mots au nom du Conseil communal pour remercier Jean. Comme il l'a dit, il a un bagage qui dépasse largement nos bagages respectifs à chacun et, effectivement pour certains, presque pour moi, une carrière politique plus grande que certains de nos âges. Je voulais te remercier Jean, c'est vrai que tu as toujours été quelqu'un qui porte ses dossiers, qui a l'envie d'aller plus loin, de voir plus grand et j'ai aussi appris, depuis que La Grande Béroche existe, à tes côtés et je crois que chacun de nous peut utiliser ta persévérance et ton envie de développer les dossiers comme un exemple, un exemple d'une certaine efficacité et surtout une persévérance incroyable et je te remercie pour ça, en mon nom et au nom du Conseil communal et je crois qu'il y a aussi M. B. Schumacher qui dira quelques mots après. Merci. »

M. J. Fehlbaum demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée ce qui est le cas. Il donne la parole à **Mme C. Muster**.

Mme C. Muster : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a pris la décision de retirer le point 5 de l'ordre du jour. Cette décision résulte des préoccupations légitimes qui ont été exprimées par les différents partis lors de leur séance de groupe. Nous comprenons les différents questionnements, c'est pourquoi nous reviendrons au prochain Conseil général, en septembre 2025, avec un projet complet sur le bâtiment qui était dédié au chauffage à distance (ci-après : CAD) avec une validation des commissions impactées par le nouveau projet, c'est-à-dire les commissions technique, financière et enfance et jeunesse. Le Conseil communal a souhaité être transparent quant à l'arrêté voté en octobre 2024 en modifiant le texte sur le CAD et son montant, tel que proposé par les spécialistes du Service des communes. Nous vous remercions de votre compréhension. »

L'ordre du jour sera modifié avec la suppression du point 5.

3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2025-2026

Président·e	: le groupe Vert'Libéraux propose	Mme Maëlle Petitpierre
Vice-président·e	: le Groupement propose	M. Pierre-Alain Dumoulin
Secrétaire	: le groupe Socialiste propose	M. Jacques Reift
Vice-secrétaire	: le PLR propose	M. Sébastien Saam
Questeur·trice·s	: le groupe Socialiste propose	Mme Nathalie Schwab
	le PLR propose	M. Philippe Pierrehumbert.

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

Mme M. Petitpierre : « Bonsoir à tous et à toutes, chers membres du Conseil général, chers membres du Conseil communal, premièrement, laissez-moi l'opportunité de vous remercier pour votre confiance. La place prise aujourd'hui demande rigueur et investissement et, consciente de cela, je compte bien faire tout mon possible pour mener à bien cette mission. Nous nous réunissons dans cette salle régulièrement car nous avons un objectif commun : le bon fonctionnement de notre commune. Non, nous n'avons pas tous et toutes la même vision des moyens pour y parvenir mais, élus par le peuple, notre rôle est de nous investir collectivement pour cet objectif. Une bonne collaboration et des échanges constructifs feront

donner l'impulsion nécessaire à l'avancée des projets, pour certains très conséquents, qui s'annoncent. C'est ainsi que je me suis engagée et c'est ainsi que je m'engage à nouveau aujourd'hui, à vos côtés membres du Conseil général et membres du Conseil communal, au côté de la population de La Grande Béroche et au sein de ce bureau fraîchement constitué. Engageons-nous ensemble pour cette nouvelle année, pour une commune dynamique, à la hauteur de ses ambitions « Grandeur Nature ». Avant de passer à la lecture des comptes, je reviens sur des points facilitant la prise du procès-verbal : merci de parler distinctement dans les micros à disposition et d'annoncer votre nom avant vos prises de parole respectives. Passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour. »

4. Approbation des comptes 2024

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'exercice 2024 avait été budgétisé avec un déficit de CHF 1,49 million. Finalement, le résultat est nettement meilleur que prévu avec un excédent de revenus de CHF 410'077.-. La vente du télé-réseau Sitebco, des rentrées issues du fonds IPM ainsi qu'une diminution des provisions sur débiteurs ont permis une amélioration significative des comptes 2024. Le Conseil communal est satisfait du résultat des comptes. Il tient à saluer l'excellente collaboration de la commission financière, qui a siégé à plusieurs reprises dans le cadre du contrôle des comptes, et à remercier chaleureusement le Service des finances ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration pour leur engagement constant au service de la population. En 2024, 82,9% des investissements planifiés ont été réalisés avec un degré d'autofinancement de 58,2%. Ce taux élevé démontre le dynamisme de la commune et les efforts engagés pour entretenir et moderniser le patrimoine bâti et les infrastructures publiques. Cette capacité de réalisation a été rendue possible grâce au renforcement ciblé des effectifs qui a permis une meilleure mise en œuvre des projets. Ces efforts seront poursuivis dans les années à venir afin de répondre aux besoins de la population et de préserver la qualité des services communaux. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en tant que président, même sortant, de la commission financière, je ne vais pas insister sur les documents qui vous ont été transmis mais je voudrais juste relever votre attention sur le rapport que nous avons fait pour traiter, pour une fois, des indicateurs qui sont souvent un peu ignorés ou négligés dans l'analyse des comptes qui sont nos indicateurs financiers, notamment sur ceux qui sont relatifs à notre endettement communal. Si, il y a quelques années, nous avions un endettement négatif, cela veut dire que nous avions plus de fortune que de dettes, il n'en va pas de même aujourd'hui et même si un taux d'endettement de l'ordre de 40% n'est pas encore à considérer comme grave, c'est la variation sur les dernières années qui doit interpeller. Par conséquent, je recommanderais à la commission financière par la suite, et je m'en suis déjà ouvert au Service des finances de notre commune, de contrôler sur le plus long terme l'évolution, notamment des amortissements parce que nous savons que l'argent aujourd'hui est relativement bon marché, les taux d'intérêt sont extrêmement bas, mais, par contre, dans un compte de fonctionnement communal, il y a des éléments qui prennent une importance croissante qui sont les amortissements. Donc je pense que nous serons amenés à, probablement, monitorer un peu plus, avec de l'anticipation, l'évolution de cet indicateur-là, qui est notre taux d'endettement. Merci de votre attention. »

M. J.-P. Vuitel est arrivé, la majorité passe à 21 voix.

M. D. Bubanec : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour l'élaboration du document des comptes 2024 qui est très complet. Nous nous rendons bien compte qu'il s'agit d'un travail conséquent. Le groupe PLR validera ces comptes vraisemblablement à l'unanimité. Nous aimerions cependant relever les trois points suivants :

- 1) concerne le niveau des impôts sur le revenu des personnes physiques. Nous sommes surpris du fait qu'il se situe CHF 860'000.- en dessous du budget malgré une hausse sensible de la population et qu'il n'ait pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie. C'est d'autant plus surprenant que ces revenus sont plus d'un demi-million de francs

en dessous de ceux enregistrés en 2023, année de l'introduction du nouveau taux d'imposition.

Pour mémoire, la baisse du taux d'imposition acceptée par ce plénum, qui est entrée en vigueur en 2023, n'avait pas entraîné une chute des recettes fiscales sur les personnes physiques puisqu'elles étaient légèrement supérieures à celles enregistrées en 2022.

- 2) *Concerne l'évolution des charges. Celles-ci augmentent bien plus vite que l'ensemble des revenus fiscaux. Ces revenus fiscaux, bien qu'en augmentation de CHF 850'000.- en 2024 par rapport à 2023, ne couvrent plus que 49% des charges d'exploitation en 2024 contre 52% en 2023. Et 2024 était encore une année présentant une activité économique soutenue. Il s'agira donc d'être attentifs lors de l'élaboration du budget 2026. Il vaudrait la peine d'analyser notamment la rubrique des « Biens, Services et Marchandises » (BSM) qui, en cinq ans, a augmenté de CHF 1,6 million (ou 27%) pour atteindre CHF 7,4 millions en 2024. Une analyse remontant à 2020 pourrait donc être judicieuse ;*
- 3) *concernant les investissements. Nous saluons l'excellent taux de réalisation de 83% de l'enveloppe budgétée. Le tableau récapitulatif par rubrique de comptes d'investissement montre cependant des écarts importants entre les montants budgétés et ceux réalisés, certaines réalisations compensant des projets en retard. L'explication de ces écarts n'apparaît pas dans les commentaires, qui sont de plus effectués sur des rubriques différentes de celles utilisées dans le tableau récapitulatif.*

Nous vous remercions pour votre attention. »

Mme M. Petitpierre passe en revue les comptes. S'il y a une question, l'assemblée peut s'exprimer. Aucune question n'est posée.

M. C. Weibel : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ces comptes bénéficiaires. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré toute l'année pour arriver à ce résultat. Nous sommes bien conscients que celui-ci résulte de rentrées extraordinaires. Cela doit nous inviter à la vigilance et à la prudence pour le futur et dans nos futurs investissements. Le Groupement les acceptera à l'unanimité. »

Mme N. Burri : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert'Libéraux ont examiné avec attention les comptes qui nous ont été présentés et nous les approuvons pleinement. Toutes les questions qui nous avaient arrêtés ont été levées, ce qui nous permet d'aborder ces comptes en toute confiance. Nous constatons que le résultat cumulé s'élève désormais à CHF 28 millions. Dans ce contexte, les Vert'Libéraux se permettront de revenir prochainement, lorsqu'il sera question du budget, avec des propositions d'investissement qui leur tiennent particulièrement à cœur, ainsi qu'avec des propositions concernant les dépenses d'entretien, d'isolation des bâtiments faisant partie du patrimoine de la commune. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Je vous remercie de votre attention. »

M. A. Logatto : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a examiné en détail le rapport des comptes 2024 de notre commune. Nous avons pris connaissance avec satisfaction du compte de résultat et du compte des investissements. À ce titre, nous souhaitons exprimer nos remerciements pour le travail accompli. Au-delà des revenus extraordinaires enregistrés, le résultat des comptes est conforme au budget, ce qui montre une maîtrise de la gestion financière par le Conseil communal, le Service des finances et globalement tous les services de la commune. Avec ce nouvel excédent de revenus d'un peu plus de CHF 400'000.-, notre commune n'a toujours pas enregistré de déficit dans ses comptes depuis sa création. La situation n'est toutefois pas si parfaite. En effet, il est important de relever que le résultat de cette année a été conditionné par les revenus extraordinaires issus de la vente de Sitebco, du fonds des personnes morales et de l'écrêtement de l'IPM. Nous constatons que, sans ces entrées, notre commune se trouve bien dans une situation structurelle de déficit de l'ordre de CHF 1,5 million, comme arrêté au budget. En outre, nous relevons que les indicateurs financiers de l'exercice 2024 montrent également une dégradation

de l'endettement de la commune. Considérant ces éléments et sachant que des projets importants sont prévus dans les années à venir et qu'ils pèseront lourdement sur les comptes, le groupe Socialiste continuera de suivre avec une attention et une vigilance particulières l'évolution de la situation financière de la commune, à commencer par le prochain budget. Merci pour votre attention. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2024 est accepté à l'unanimité.**

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de réaffectation du montant de CHF 3'650'000.- initialement prévu pour la centrale de chauffage à distance (CAD) dans le cadre de l'arrêté de CHF 21'500'000.- concernant la construction d'une salle de gym double et polyvalente à Bevaix, voté par le Conseil général de La Grande Béroche en date du 28 octobre 2024

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6. Rapport annuel d'activité du Guichet social régional (GSR) du Littoral-Ouest

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport d'information du Guichet social régional (ci-après : GSR), rapport que vous avez chaque année. Ce dernier montre le fonctionnement, avec tout ce qu'il se fait au niveau du GSR. Je profite aussi de cette occasion pour remercier la direction du GSR pour ce magnifique travail qui est nécessaire pour la compréhension de sa mission et des réalisations du GSR. Merci. »

7. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, quelques informations, d'abord quelques dates : le 12 juillet, la population de La Grande Béroche et celle de Bevaix en particulier aura la possibilité de faire ses adieux à la salle de sport, qui se trouve sur le verger communal, vous êtes toutes et tous invités ainsi que l'entier de la population à participer à un café-croissant qui aura lieu, sauf erreur, de 10h à 13h. Le 31 juillet, nous fêterons la Fête nationale qui se tiendra au port de Bevaix. Et, du 6 au 8 août, également au port de Bevaix, un festival de cinéma en plein air sera organisé. Je viens avec une information concernant notre PAL, plan d'aménagement local, nous l'avons déposé, dans sa deuxième version, en décembre 2024, le Canton s'était engagé à répondre dans les quatre à cinq mois, nous avons passé ces quatre à cinq mois et n'avons pas encore reçu cette version revue, ou deuxième version revue par le Canton, on espère que cela arrivera bientôt, la commission de l'aménagement du territoire et des transports doit siéger le 3 juillet, j'espère avoir des nouvelles à leur partager déjà à ce moment-là, j'espère. Le Conseil communal aimerait remercier le bureau sortant, le président, vice-présidente, secrétaire et vice-secrétaire qui ont participé pendant toute cette année à animer nos débats, à les coordonner et les organiser et, pour marquer le coup, chacun des quatre sortants va recevoir un panier garni qui a été préparé à leur attention, je vous invite tous les quatre à vous lever et à venir devant pour recevoir ces attentions. Et on peut les applaudir pour les remercier du travail accompli ***Applaudissements***. Au mois de mai, j'avais déjà cafté puisque je vous l'avais déjà dit en avance mais on le fait officiellement ici : on peut remercier Mme E. Coucheman, qui est assise ici pour la dernière fois, puisqu'elle quitte l'administration communale pour s'en aller sous d'autres cieux, des cieux gustatifs et dont on profitera certainement à différentes occasions. Elle quitte sa place au 30 juin pour se rendre chez Neuchâtel Vins et Terroir. Félicitations à Elisa et merci pour tout le travail accompli, notamment tous les procès-verbaux que vous avez lus et relus avec attention, qu'elle a dû aussi parfois déchiffrer quand les micros n'étaient pas assez près de la bouche pour bien comprendre ce qui a été dit, merci pour le travail accompli pour le Conseil général, pour l'administration en particulier, on te souhaite bon vent pour ce nouveau chapitre de carrière qui s'ouvre et on espère évidemment rester en contact avec toi pour la suite. ***Applaudissements*** Et c'est l'occasion d'accueillir aussi officiellement Mme V. D'Onofrio, que vous connaissez tous et toutes, avec qui vous avez, peut-être plus ou

moins régulièrement, des contacts en lien avec des dossiers qui sont discutés et partagés au sein de ce collège, c'est Mme Vanessa D'Onofrio qui prend la place de vice-chancelière dès le 1^{er} juillet et on peut la féliciter également, merci beaucoup pour votre engagement ***Applaudissements***. Voilà, je parle beaucoup ce soir pour ces informations. Le Conseil communal a renouvelé son bureau, plutôt a organisé le renouvellement du bureau qui prendra effet au 1^{er} juillet. C'est donc M. Hassan Assumani qui prendra la place de président, M. Maxime Rognon deviendra vice-président, Mme Carine Muster sera la secrétaire, M. Frédy Nussbaum deviendra vice-secrétaire et moi-même qui deviendrai membre. Merci aussi pour votre engagement, chers collègues, je me réjouis de passer le flambeau et de voir Hassan pendant les séances. Bienvenue à la présidence ***Applaudissements*** Et pour terminer dans ce que j'ai à dire, en tout cas pour ma part, je ne sais pas si mes collègues auront encore un petit mot à dire, je vous invite tous et toutes, après notre séance, à partager un apéritif dînatoire qui sera servi là où déjà quelques verres ont été installés, derrière vous, sur la partie supérieure de la salle. »

M. M. Rognon : « Une information plutôt réjouissante pour ma part et plutôt technique concernant les travaux routiers d'équipements du développement du quartier au Roncinier. Pour rappel, la modification des carrefours avait été mise à l'enquête et avait été frappée d'oppositions. Les oppositions ont été levées et aucun recours n'a été déposé donc le permis de construire va entrer en force et mon dicastère sera en charge de planifier la reprise des travaux dans les plus brefs délais. Merci de votre attention. »

8. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Petitpierre annonce qu'une interpellation ainsi qu'une question écrite ont été reçues au bureau du Conseil général. Elle donne lecture de la question écrite :

« Lettre de M. Laurent Affolter, le 23 juin 2025. Conseil général du 23 juin 2025. Question adressée au Conseil communal, MM. Thierry Pittet, en charge du dicastère de la mobilité, et/ou Frédy Nussbaum, en charge du dicastère de la formation et de la jeunesse. Messieurs les conseillers, comme l'a relevé un article d'ArcInfo, un incident dans un transport scolaire assuré par CarPostal a eu lieu à Bevaix le 6 juin dernier. En conséquence d'un freinage d'urgence, de nombreux élèves ont été projetés au sol et certains ont été blessés. Cet article a déjà eu le mérite d'attirer l'attention de la Police qui, en connaissance des faits, a ouvert une enquête. Freinage d'urgence nécessaire ou pas, de nombreux énervements des chauffeurs m'ont été signalés par des parents. On peut facilement imaginer qu'en réponse aux comportements inappropriés et autres incivilités de certains élèves turbulents, les chauffeurs esseulés soient parfois excédés. Leur rôle est d'assurer les transports en respectant la sécurité routière, et assurément pas de maintenir la discipline à l'intérieur des bus. Selon le bureau de prévention des accidents (BPA) : « Si, d'une manière générale, le choix du moyen de locomotion utilisé par les enfants pour parcourir leur trajet scolaire relève de la responsabilité et du devoir de garde des parents, il existe des exceptions. Si le trajet scolaire est trop long, trop pénible pour les enfants ou s'il comporte des dangers inacceptables, les autorités compétentes – commune et école – ont certaines obligations, comme celles d'organiser par exemple un transport scolaire. **Ce sont alors elles – commune et école – qui sont responsables des enfants.** Néanmoins, il n'est pas possible de s'exprimer a priori, et d'une manière générale, sur la question de la responsabilité en cas d'accident ou de dommage. Cela dépend des circonstances du cas d'espèce. Il s'agit donc de déterminer comment les personnes concernées se sont comportées et qui a provoqué l'accident. » Ma question : dans quelle mesure, le Conseil communal pourrait endosser le rôle de **facilitateur**, afin d'aborder les problèmes de discipline et de sécurité de manière constructive entre la direction du collège, CarPostal et ses chauffeurs, les parents et leurs enfants ? Car bien que tout le monde soit au courant et porte une part de responsabilité, il semble que beaucoup adoptent une attitude fataliste. Avec mes remerciements. Laurent Affolter, conseiller général. »

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, Monsieur Affolter, merci pour cette question et ce point de vigilance. Peut-être un petit point de contexte : le mandat qui est octroyé à CarPostal pour le transport des élèves et pour l'entier des lignes 612 et 640 concerne ces transports-là. Donc 640 est la ligne qui passe par les villages de la Haute Béroche et la 612 est celle qui va jusqu'à Cortaillod et Boudry Littorail. Il s'agit bel et bien d'un mandat du

Canton via son Service des transports, en coordination bien sûr avec la commune, mais c'est le Service des transports qui mandate CarPostal. Notamment, ce que l'on peut préciser ici, est qu'il s'agit d'un marché public qui a été ouvert en 2018 et qui va jusqu'en 2027 et qui va être renouvelé. Peut-être vous rappeler, à l'époque, à très ancienne époque, c'était les « BBB » qui assuraient ces transports, cela a été TransN jusqu'en 2016 et CarPostal depuis 2017, 2018 pardon, jusqu'en 2027. Pour la suite, on ne le sait pas encore. Évidemment ces questions d'organisation de transport et surtout de la responsabilité qui incombe aux chauffeurs, à l'école, à la commune, au Service des transports sont cruciales et le but est que les élèves soient transportés de leur logement à l'école et inversement de la manière la plus sûre possible. En lien avec cette affaire, le Conseil communal ne souhaite pas s'engager dans l'immédiat, je dis bien dans l'immédiat car, comme vous avez pu le lire dans le même article, bien qu'aucune plainte n'a été déposée et, à notre connaissance, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui, la police a mis en place une enquête et, durant cette période d'enquête, évidemment, il est compliqué d'intervenir et de jouer ce rôle de facilitateur, il faut que les conclusions arrivent à terme et, ensuite, on pourra reprendre « la balle au bond », on peut utiliser cette expression. Donc nous sommes conscients, préoccupés, on ne laisse pas ce sujet de côté, par contre, on se sent obligés d'attendre que cette enquête se termine pour après voir comment cela se passe. M. F. Nussbaum le disait tout à l'heure que, et je ne veux pas me tromper sur le terme, une délégation du comité scolaire est déjà en contact avec les responsables, notamment de CarPostal pour traiter ce dossier. J'espère que les explications ont été suffisamment claires et qu'elles vous satisfassent. »

M. L. Affolter : « Monsieur le président, je vous remercie pour ces réponses claires. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'interpellation du parti Socialiste : « Conseil général du 23 juin 2025. Monsieur le président du Conseil général, le parti Socialiste de La Grande Béroche souhaite interpellier le Conseil communal au sujet du retrait du point 5 de l'ordre du jour de la séance du 23 juin 2025. Ce point concerne un projet majeur, déjà validé par le Conseil général le 28 octobre 2024 impliquant plus de CHF 3,5 millions d'investissement. Nous demandons formellement que ce point soit, a minima, discuté, voire réintégré à l'ordre du jour et ce conformément à l'article 50, al. 3 du règlement général de commune : « Aucune discussion n'est ouverte à moins que l'assemblée n'en décide autrement ». Nous souhaitons que l'assemblée se prononce sur cette réintégration afin de pouvoir ouvrir un débat public et transparent sur le sujet car le parti Socialiste, mais pas que, se pose plusieurs questions comme :

1. pourquoi ce revirement soudain de l'exécutif ? Le projet, validé à une très large majorité, 33 oui, 2 non, 1 abstention lors du Conseil général du 27 septembre 2021, a été soutenu par les membres actuels de l'exécutif. Comment expliquer ce rétropédalage sans consultation ou une présentation des nouveaux éléments concrets ? ;
2. quelles conclusions sur les études précédentes ? Dans le rapport du 27 septembre 2021, il est fait référence à une étude de janvier 2020 et à un complément de juillet 2021 concernant le chauffage à distance :
 - a) quelles données seraient aujourd'hui considérées comme obsolètes ou erronées ? ;
 - b) pourquoi ces études, qui ont pourtant servi de base à la décision du 28 octobre 2024, seraient-elles désormais invalidées, sans contre-expertise ? ;
3. qu'en est-il de la cohérence énergétique ? Lors de la séance du 8 juin 2020 sur le remplacement de la chaudière du Closel, Mme C. Muster, rapportante pour la commission technique, insistait sur la nécessité de considérer des alternatives renouvelables plutôt que mazout :
 - a) quelles solutions de remplacement sont aujourd'hui envisagées pour le chauffage en lieu et place du chauffage à distance ? ;
 - b) est-il prévu de rester fidèle aux objectifs de transition énergétique de la commune et la volonté affichée du Conseil communal d'obtenir le label « Cité de l'énergie » ? ;
4. et concernant l'augmentation du capital à BéroCAD, arrêté du 14 novembre 2022, ce document précisait un investissement de CHF 3'062'500.- pour le chauffage à distance de Bevaix, CHF 375'000.- pour le chauffage à distance de Gorgier, chiffres, plans et objectifs étaient clairs à cette date.

Comment ces engagements sont-ils aujourd'hui remis en question sans communication préalable aux élus ? Nous attendons des réponses claires de l'exécutif et réitérons notre demande pour que le Conseil général puisse débattre de ce point essentiel pour l'avenir énergétique et financier de notre commune. Pour le parti Socialiste de La Grande Béroche, Maximilien Ignoto, chef de groupe du parti Socialiste, et Jacques Reift, vice-président du parti Socialiste de La Grande Béroche. »

Mme M. Petitpierre : « Avant de donner la parole à la conseillère communale, nous avons discuté de ce point avec les membres du bureau fraîchement constitué et sommes arrivés à la conclusion que nous allons faire voter l'ouverture de la discussion, à condition que cette discussion suive une interruption de séance de 10 minutes et que cette discussion soit gérée avec une prise de parole par groupe. Et avant de passer au vote, est-ce que le Conseil communal souhaite se prononcer ? »

Le Conseil communal ne souhaite pas se prononcer.

Mme M. Petitpierre annonce une suspension à 20h23 d'une durée de 5 minutes.

Mme M. Petitpierre annonce la reprise de séance à 20h30.

➤ **Soumise au vote, l'ouverture de la discussion est acceptée par 30 voix.**

Mme M. Petitpierre annonce une suspension de séance de 10 minutes à 20h30 afin que les groupes puissent préparer leur intervention respective.

Mme M. Petitpierre annonce la reprise de séance à 20h40.

M. J. Fehlbaum : « Le moindre serait que ceux qui ont lancé l'interpellation commencent. »

M. Jacques Reift : « Madame la présidente, chers collègues, je pense que dans notre interpellation, nous avons déjà développé passablement de points qui nous tenaient à cœur donc j'insiste sur l'énergie, sur ce que veut la commune et surtout un travail en commission, vraiment, on insiste pour un travail en commission. Madame la conseillère communale a cité des commissions, dans la citation des commissions, il manquait, pour notre groupe, la commission du développement du tourisme, de l'économie et l'énergie (TEE) aussi, cela nous semble assez utile. Nous n'avons pas beaucoup plus de choses à vouloir défendre, on l'a déjà expliqué dans l'intitulé de l'interpellation. Merci Madame la présidente. »

M. P.-A. Dumoulin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a bien entendu la réponse de la cheffe du dicastère, qui nous a déjà donné beaucoup d'informations, on insiste aussi sur le travail des commissions avec, peut-être, une participation de temps en temps des architectes avec ces commissions, je pense que cela est plus simple pour la compréhension du travail qui sera à faire. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au nom du groupe PLR, nous avons bien entendu et bien reçu finalement les propositions de notre conseillère communale en début de séance pour expliquer le pourquoi du comment cela reviendrait plutôt au mois de septembre avec un projet un peu plus complet mais, par contre, dans ma position d'administrateur de la société BéroCAD, je suis en droit de vous donner quelques informations supplémentaires du pourquoi du comment de la chose. La société, dont je participe au conseil d'administration, a finalement refusé d'entrer en matière sur le projet qui était envisagé en parallèle avec la construction de la coquille vide qui était prévue à côté de la double salle de gym de Bevaix. Les dates ont été relevées par l'interpellation socialiste, qui font remonter le projet à quelques années en arrière, je rappelle qu'il y a quelques années en arrière, la société BéroCAD se débattait avec des déficits successifs, parce qu'une société qui a investi aujourd'hui à peu près une quinzaine de millions de francs depuis 2012, date de sa création, et qui a, à peu près, aligné CHF 1,5 million de pertes sur la durée qu'il a fallu compenser au niveau des actionnaires et qui commence seulement, environ 15 ans après, d'entrer dans une phase de rentabilité, elle n'est pas forcément en droit de se lancer directement dans un projet dont les calculs qui ont été faits en plusieurs étapes démontrent que la chaleur produite dans cette petite enveloppe prévue et par rapport à la taille de réseau développé devenait relativement invendable parce que trop chère. Donc la société BéroCAD a refusé, ce printemps, non c'était même en février donc en hiver, d'entrer en matière sur l'investissement sur le site de Bevaix pour équiper la chaufferie qui était prévue par la construction du bâtiment

à côté de la double salle de gymnastique et, par conséquent également, de développer le réseau à partir de ce point-là pour desservir les rues qui seront travaillées au niveau de tout le quartier par le projet je dirais en dépendance de la construction de la double salle. Je ne vais pas introduire les chiffres ici, vous les aurez probablement à la séance de septembre pour expliquer plus en détails le pourquoi du comment de la chose, mais il faut être clair aussi qu'il y avait double conjonction d'événements, je dirais, négatifs : il y avait d'abord une perspective qui ne s'est pas vérifiée de refus par la population locale de la construction de cette chaufferie qui nous avait conduits à réfléchir et à recalculer, récemment, cela date de 2024, début 2025, les détails au niveau de BéroCAD de la construction de ce réseau et puis ces calculs de détails, avec des taux de pénétration extrêmement ambitieux qui n'auraient été atteints que probablement au bout de 10 ou 20 ans, cela laissait espérer une rentabilité, en vendant la chaleur environ 30 à 40% plus chère que ce que l'on facture actuellement entre Gorgier et Saint-Aubin-Sauges sur le réseau BéroCAD, donc relativement, je dirais, non seulement ambitieux mais impossible à atteindre. Et tout cela en prenant en compte le fait que la collectivité, à savoir la commune de La Grande Béroche, mettait à disposition, pour un montant de CHF 3'550'000.- sans le moindre retour sur investissement, pas de location, pas de retour pour cet investissement, à disposition des quelques bâtiments qui se raccorderaient au chauffage à distance. Je rappelle que, pour l'instant, nous n'avons que des bâtiments communaux et, je crois, deux, maximum trois bâtiments privés qui sont sur le réseau existant, il n'y en a que deux je crois. Voilà, ceci pour expliquer les décisions de BéroCAD qui, elles-mêmes, ont constitué une surprise pour notre exécutif, notre nouvel exécutif car l'ancien devait quand même plus ou moins avoir conscience de la difficulté et puis, je pense, qu'il est plus sage, effectivement, d'attendre la présentation d'un projet de remplacement. Mais, je vous le dis en mon âme et conscience, en ma qualité de dernier administrateur fondateur de la société BéroCAD, c'était mission impossible que de rendre rentable cet élément. Je pense que cela n'a pas d'influence sur la recherche de label « Cité de l'énergie », il y aura probablement moyen, dans les années à venir, de développer d'autres projets de chauffage à distance sur le territoire de Bevaix mais pas là, pas comme ça, pas avec ce bâtiment-là limité dans sa taille et dans sa puissance disponible. J'en ai terminé pour le PRL, merci de votre attention. »

M. J. Noyer : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous saluons le retrait du dossier qui ne nous paraissait, effectivement, pas abouti. Le groupe Vert'Libéraux est surpris de ne pas entendre que la commission enfance et jeunesse ne soit pas annoncée comme consultée pour la suite de l'étude. Voilà les questions que nous aurions à ce titre :

- combien d'enfants pourront être accueillis dans cette nouvelle structure ? ;
- quelles structures existantes seront fermées ? ;
- le volume du bâtiment vital sera-t-il suffisant pour accueillir ces enfants ? ;
- où se situe l'articulation avec la stratégie accueil parascolaire qui nous a été présentée à la dernière séance du Conseil général ? ;
- une nouvelle demande de permis de construire sera-t-elle nécessaire au vu du changement d'affectation ?

Nous nous réjouissons qu'un investissement qui ne faisait pas sens au niveau financier soit remis en cause, d'autant plus qu'il était écologiquement aussi discutable. Certaines questions sur le chauffage subsistent aussi :

- quelles solutions énergétiques sont étudiées en matière d'isolation, puisque la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas ? ;
- comment les discussions avec BéroCAD pour un chauffage à distance vont être menées ? Nous pensons notamment à la grande étendue d'eau qui se trouve juste derrière nous.

Nous l'avons entendu, les travaux vont débiter. La date de septembre ne doit donc pas être forcée si elle ne semble pas adéquate afin d'amener les réponses nécessaires. Il semblerait que, comme dit à l'instant, BéroCAD se soit prononcé début mars 2025, nous nous questionnons aussi sur la durée en cette décision et la communication au vu de l'imminence des travaux. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme C. Muster : « Je vous remercie infiniment pour toutes les remarques, tous les questionnements que vous vous êtes posés. Comme dans mon interpellation au début pour retirer le point de l'ordre du jour, nous allons tenir compte de tous ces questionnements, de

toutes ces remarques. J'ai pu prendre note de certains, je vous remercie si vous pouvez me transmettre, volontiers, vos points de questionnement. Oui, la commission enfance et jeunesse, nous prendrons compte aussi pour les architectes. Il est vrai qu'au mois de septembre, nous arriverons avec un projet qui aura passé dans les commissions mais c'est aussi le travail de l'architecte, cela veut dire aussi qu'il y a les vacances d'été, cela veut dire aussi que nous faisons un effort mais le législatif devra aussi être présent afin de pouvoir établir ces séances, afin de pouvoir discuter et de pouvoir le proposer au mois de septembre, donc je vous remercie infiniment lorsque nous vous ferons des propositions de dates d'être réactifs afin que nous puissions bien discuter et apporter un dossier sain au mois de septembre. Je vous remercie beaucoup. »

Mme M. Petitpierre clôt la discussion.

M. Th. Rothen : « Oui, j'ai encore deux questions. Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai deux questions qui ne sont pas directement liées à la discussion précédente, c'est pour cela que je ne suis pas intervenu à ce moment-là, mais qui ont quand même trait à la construction de la double salle de Bevaix. La première, lors de la séance de la commission technique du 28 avril 2025, il était prévu une présentation d'un rapport à l'appui de la création de deux parkings provisoires durant le chantier de la double salle de Bevaix. L'objet a été retiré de l'ordre du jour par le Conseil communal. La question du parti deviendra critique dès le début de la démolition de la salle actuelle. Laissera-t-on les automobilistes se débrouiller avec les places existantes ? Qu'en est-il de ces projets ? Je poserai la suivante après la réponse. »

M. M. Rognon : « Il y a eu une séance d'information publique le 3 juin 2025, nous avons présenté ces éléments, qui sont sur le site internet, donc ce parking et, sur la deuxième diapositive, il y a les nouvelles propositions de parage. La création des parkings fera, effectivement, l'objet d'un point au prochain Conseil général. »

M. Th. Rothen : « Donc après le début de la démolition de la grande salle ? »

M. M. Rognon : « Tout à fait. »

M. Th. Rothen : « Je vous dérange encore avec une deuxième question, en mai 2021, nous avons voté un crédit de CHF 1'500'000.- pour la réfection des vestiaires du FC Bevaix. Le projet était intimement lié à celui de la construction de la nouvelle salle double puisqu'il était présenté dans le même rapport que la demande de crédit pour la construction de la salle provisoire. Nous avons compris, à l'époque, qu'il y avait un intérêt à disposer de vestiaires à côté de la salle provisoire qui n'en disposait pas. Aujourd'hui, la salle provisoire est construite mais les vestiaires et la buvette du FC Bevaix sont restés en l'état. Où les usagers de la salle provisoire se doucheront-ils ? Quel avenir pour le projet de réfection des vestiaires et de la cantine du FC Bevaix ? Le préfinancement de CHF 1'500'000.- voté en juin 2021 a-t-il encore une raison d'être ? »

Mme M. Petitpierre : « Selon l'article 51 al. 2 du règlement général de commune, les questions écrites doivent être déposées avant l'ouverture de la séance. »

M. Th. Rothen : « Par définition, puisque je m'exprime, ce n'est pas une question écrite, c'est une interpellation, j'interpelle le Conseil communal en disant : qu'en est-il ? On l'a toujours fait, il faudra changer le règlement, vous pouvez vous adresser sans problème au président de la commission des règlements, je le communiquerai à la commission pour que l'on statue sur la façon de travailler et d'améliorer peut-être le règlement. Il y a toujours eu des questions. Aujourd'hui, j'ai l'impression que le débat se ferme, on ne veut plus débattre, on ne veut plus répondre aux questions. La population, elle, s'interroge mais n'a pas toujours les réponses. Pour donner un exemple, on a fermé la rue de la Gare aujourd'hui à Bevaix, entre la pharmacie et l'école primaire, l'usager qui devrait aller prendre en charge quelqu'un à la gare de Bevaix, il n'a aucune indication par où il doit passer, parce qu'on n'a pas fléché, parce que ce n'est pas bien fait, c'est dommage, on aurait pu faire mieux. Mais toutes ces questions, ces énervements vont s'accumuler, c'est un abcès qui gonfle et si on n'a pas de réponse, les gens sont fâchés, je suis désolé, mais c'est comme ça, alors j'invite le Conseil communal à répondre à cette question, aussi. La question est simple : où les gens qui utiliseront la salle provisoire sur le terrain des Murdines se doucheront-ils ? Est-ce qu'on a équipé cette salle de douches, alors, la question subsidiaire serait combien cela a coûté en plus du crédit initial ? »

Mme M. Petitpierre : « Merci, nous allons discuter de ce point sur la question des interpellations et questions écrites parce que je crois que nous avons besoin d'en discuter, pour l'instant, je ne me prononce pas et je laisse le libre arbitre au Conseil communal, savoir s'il souhaite formuler une réponse ou non. »

Mme C. Muster : « Pour répondre à la question du FC Bevaix, nous avons déjà vu le président, M. R. Matthey, et nous avons déjà discuté avec lui. Oui, la salle provisoire est finie, il y a des vestiaires pour les enfants et nous avons une convention avec le FC Bevaix qu'en cas d'enfants plus âgés, ils peuvent aller se doucher dans les vestiaires du FC Bevaix. Le projet n'est pas le moins du monde abandonné, nous avons une discussion avec le président et c'est quelque chose que nous allons faire en parallèle, nous souhaitons juste terminer le projet de la halle provisoire. »

La présidente donne la parole à M. B. Schumacher qui adresse quelques mots suite à la démission de M. J. Fehlbaum du Conseil général.

M. B. Schumacher : « Merci Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je crois que nous ne pouvons pas terminer cette séance sans ajouter, même improviser, un point, un dernier point à notre ordre du jour, même si notre règlement ne le permet pas. Cela posera un dernier problème réglementaire à Jean mais c'est pour la bonne cause, et cela figurera certainement au procès-verbal. Quarante-deux ans, cela fait 42 ans que Jean siège au Conseil général, il a même siégé quelques années au Conseil communal. C'est en juin 1983 que tu as commencé ta carrière politique. Comme tu l'as dit, plusieurs membres de notre assemblée n'étaient même pas encore nés. De 2008 à 2011, tu fais un bref passage par l'exécutif, évidemment au dicastère des finances, mais ce sont tes activités professionnelles qui t'empêchent de prolonger ton mandat. Rappelons que nous vivons une époque où les conseillers communaux étaient des miliciens mais, bien sûr, tu ne quittes pas le législatif. Petit exercice de math. À raison de six-sept conseils par année, cela représente 250 séances. Ajoutez les séances de préparation, et Jean est toujours présent, nous en sommes déjà à 500 soirées. Ajoutez une bonne pincée de séances de commissions, modestement 10-15 par année, nous passons à 1600 soirées. N'oublions pas les nombreux comités de fusion avec synergie bérochale. Ajoutons une bonne dose de comités de section, d'assemblées générales plus tout ce que j'ai oublié, BéroCAD et le reste. Et pour couronner le tout, quatre ans comme député au Grand Conseil et c'est reparti pour une législature. À mon avis, tu n'as pas beaucoup usé ton canapé. Tout va bien Jean ? S'agit-il d'une addiction ? Comment as-tu fait avec ta famille, ta charmante épouse Marion et tes deux filles ? Cela est-il le secret d'une longue vie de couple, être toujours absent le soir ? Bravo à Marion et merci surtout de nous avoir prêté ton mari. Bon il y a 40 ans, pas de Natel, il fallait tourner un disque avec le doigt dans le bon numéro pour téléphoner. Pour écrire, pas d'internet, il fallait taper sur l'Hermess 3000 et coller un timbre pour convoquer un comité. Le soir, pas de Netflix et il fallait se lever pour changer la chaîne de la télévision. Toi, tu as préféré te lever pour faire avancer ta commune. Tu as vécu de nombreux projets, entre autres : l'agrandissement du port de Saint-Aubin en 1988 / le 100^e de la fusion des communes de St-Aubin et Sauges en 1988 / cette salle en 1991 et combien d'autres projets... Né à la Béroche en 57 dans notre hôpital, un hôpital que nous avons perdu, que nous venons de racheter et qui est désormais à nous « La Grande Béroche ». Tu n'as jamais quitté ta commune de Saint-Aubin, tu y as toujours eu tes papiers. C'est la commune qui a changé pour devenir La Grande Béroche. Un ingénieur bien branché, bien câblé, tu as toujours travaillé aux câbles de Cortaillod, c'est eux qui ont changé et sont devenus Nexans. Tu as de la chance, ton épouse Marion n'a pas changé. Elle m'a même confié que pour la première fois de ta longue carrière politique, dernièrement tu as zappé une séance et que tu étais en train de souper lorsqu'un téléphone t'a fait bondir pour rejoindre une séance de commission. Un coup de mou, Jean ? Nous avons fait un beau parcours ensemble. Tu as toujours représenté l'aile R de notre parti fusionné alors que j'étais plutôt de l'aile L. Je suis même devenu ton meilleur ennemi après le refus du premier projet de fusion en octobre 2011 où j'avais fortement influencé Gorgier pour dire non. J'en porte une grosse part de responsabilité et tu étais très fâché. Mais c'est un peu parce que nous n'étions pas du même avis que grâce à cela, nous avons aujourd'hui une Grande Béroche avec Bevaix. Cheville ouvrière de la fusion avec ton ami feu Dragan, vous vous êtes investis sans compter sur ces nombreux projets de fusions dont le dernier fut le bon. Bravo Jean. Ce soir, tu quittes le législatif communal avec un pincement au cœur, j'en suis sûr. Ce n'est pas pour profiter de ton canapé mais c'est bien pour mettre toute ton énergie au profit de notre canton comme

député au Grand Conseil. Tu laisseras un vide dans notre groupe. D'autres devront prendre les procès-verbaux, d'autres devront étudier les dossiers, d'autres devront se plonger en détail dans les finances comme tu le faisais si bien, et d'autres devront s'y mettre. Au nom du PLR, de tes amis politiques, bravo pour cette belle carrière engagée et bonne continuation au Château. BRAVO ! Merci Jeannot. »

« Applaudissements »

La parole n'étant plus demandée, **Mme M. Petitpierre** lève la séance à 21h04.

La rédactrice du procès-verbal

Adjointe au chancelier
Vanessa D'Onofrio

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,
Jacques Reift

La Grande Béroche, le 15 septembre 2025